

Autour des *Journées de la Fourme* :

## HISTOIRE DES HAUTES CHAUMES DU FOREZ

On désigne, en Auvergne et en Forez, sous le nom de *Hautes Chaumes* les croupes dénudées s'étendant sur une longueur de 35 km entre Saint-Anthème et Noirétable, et dont le point culminant est Pierre-sur-Haute (1640 m).

Cette immense étendue est, en majeure partie, recouverte de bruyères dont les touffes résistantes ne craignent ni la sécheresse de l'été, ni le gel de l'hiver. Elles se couvrent, vers la mi-août, de fleurettes serrées, formant un merveilleux tapis où se fondent toutes les nuances de rosé. La gentiane, aux tiges robustes et aux belles fleurs jaunes ou bleues, l'arnica présentant les siennes comme des marguerites aux pétales d'or, l'œillet sauvage posé comme un papillon au bout de brins menus y complètent cette flore des Hautes Chaumes.

On y voit également, ça et là, des tapis d'airelles indiquant l'emplacement d'un bois ancien. Quelques arbustes égarés : saules, trembles, peupliers, bouleaux, pins aux troncs tordus par le vent, genévriers éternellement verts, rompent, de temps en temps, la monotonie du paysage sans lui enlever toutefois son caractère désertique.

Au loin apparaît le toit de chaume, ou de tuiles, d'une jasserie perdue dans l'immensité. Parfois, comme à Peygerolles, ou au Grand Génévrier, elles se présentent en enfilade, curieusement alignées comme des jeux de construction abandonnés par des enfants...

### PROPRIETES SEIGNEURIALES

D'une étude publiée en 1907 par André d'Alverny, nous avons extrait des renseignements sur l'histoire de notre montagne à travers les siècles.

Les documents les plus anciens nous reportent au XII<sup>e</sup> siècle, au temps des premiers comtes de Forez. On leur voit faire don d'une partie de la montagne aux moines de l'abbaye de la Bénisson-Dieu, notamment le bois de "Regardière" et les pâturages limités par le chemin allant des chaumes de Sauvain à Pierre Basane, en passant par la Font de l'Oulle.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, quatre seigneuries se partagent les monts du Forez : **Couzan** (depuis Gensanière jusqu'au Lignon) ; **Chalmazel** (dont le mandement s'étendait jusqu'au versant auvergnat) ; **Montherboux** (très importante pour l'histoire pastorale puisqu'elle comprenait la chaume de "Coleigne" jusqu'à la cime de Pierre-sur-Haute, les bois des Olles et une partie de la forêt de Chorsin) ; **Châtelneuf** (au sud du rif de Chorsin, couvrant à peu près toute la montagne sur les paroisses de Saint-Bonnet et de Roche, jusqu'à la Tressaillette où commençait la seigneurie d'Ecotay).

Les droits effectifs des seigneurs se réduisirent peu à peu par l'effet "d'abénévis" ou baux à cens perpétuels. Moyennant certaines redevances, les montagnards purent faire paître leur bétail, exploiter les forêts, "faire de la terre" dans les Hautes Chaumes.

Certains de ces "abénévis" portant sur un canton de montagne limité entraînaient la jouissance en commun minutieusement réglée. Ce fut la raison d'être de petits villages formés par des loges associées.

## COMMUNAUTE PASTORALE

Pendant des siècles, du Moyen Age à la Révolution, les habitants des "jaces" (aujourd'hui jasseries) se conformèrent à des engagements pris devant notaire. Tout est fixé ; le nombre de vaches, de taureaux, de pasteurs, les heures de pâture, leurs emplacements...

"Ils ne pourront sortir leur bétail des loges les uns sans les autres, avant qu'ils noient été criés par les deux pasteurs les plus âgés ou par celui qui aura le plus grand nombre de bétail...

Les pasteurs ne devront porter ni gros bâton ni masse, seulement une longue houssine (baguette flexible)... S'il est nécessaire de faire un parc pour coucher le bétail dehors et pour bonifier la montagne, chacun fournira les claies à proportion du bétail qu'il aura..."<sup>1</sup>

Avec le temps, les seigneurs pressés par les besoins d'argent, notamment pour leurs frais de représentation à la Cour, se désintéressent de leurs propriétés du haut Forez et multiplient les concessions. Petit à petit, les montagnards deviennent les maîtres de la montagne. Ils le seront d'une façon définitive à la Révolution lorsque, le seigneur disparu, ils seront dégagés de leurs redevances. Mais ce sera aussi la fin de leur communauté pastorale. Libérés de leur dépendance commune envers un même seigneur, les tenanciers se trouveront déliés de toute dépendance mutuelle et n'auront plus besoin de se plier aux règlements et coutumes des grands jas. L'ère de l'individualisme succédera à celle de la communauté.

## DES JASSERIES AUX LAITERIES MODERNES

Depuis seulement quelques années, les choses ont à nouveau changé. Les jasseries sont progressivement abandonnées et en passe de devenir "monuments historiques"... Celles ayant conservé leur toit de chaume sont d'une insigne rareté.

Les laiteries modernes ont supplanté l'archaïque "buron" pour la fabrication des fourmes, tandis que, sur la montagne, on en revient aux mœurs pastorales en pratiquant, en grand, l'estive du mouton.

Il n'empêche que l'on éprouve toujours certaine nostalgie pour les jasseries d'autrefois, seule note vivante dans une immensité désertique, oasis de fraîcheur où il faisait bon se reposer au temps, à jamais révolu, où l'on allait contempler le lever du soleil du haut de la croix de Pierre-sur-Haute.

Marguerite-V. FOURNIER

---

<sup>1</sup> Extrait d'un acte passé le 18 mai 1685 par devant Annet Desmier, notaire royal au bourg de Sauvain, entre les tenanciers des Chaumes de Coleigne.